

# MODE D'EMPLOI A CONSERVER

## POUR INSCRIRE VOS ENFANTS en Accueil de Loisirs maternel

**Périodes d'inscriptions Été :**  
**jusqu'au 22 juin 2020 pour le mois de juillet**  
**jusqu'au 22 juillet 2020 pour le mois d'août**

Remplir le bulletin d'inscription et l'adresser :  
par courrier à : **Maison municipale des familles**  
**Direction Enfance-Loisirs**  
**Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs**  
**32/34 boulevard Netwiller - 31200 Toulouse**  
par mail à : **accueil.enfance@mairie-toulouse.fr**

### RAPPELS

- ✓ Les enfants âgés de moins de 6 ans inscrits à l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2020 peuvent s'inscrire sur un Accueil de Loisirs élémentaire à partir du mois d'août uniquement.
- ✓ Seuls les enfants inscrits en école maternelle peuvent fréquenter un Accueil de Loisirs maternel.
- ✓ Les enfants âgés de moins de 4 ans peuvent s'inscrire à la demi-journée.
- ✓ Les enfants inscrits en Accueil de Loisirs maternel ne peuvent pas utiliser les bus de convoiage
- ✓ Les bulletins sont traités par ordre chronologique d'arrivée et en fonction **des places disponibles**.
- ✓ Les demandes d'inscription sont recevables à condition que le DUI soit à jour. Les dossiers complets seront traités en priorité.
- ✓ Les demandes non satisfaites (au delà des 3 choix) feront l'objet d'une réponse personnalisée.
- ✓ Le paiement doit être effectué dans la semaine qui suit la réception de la facture.
- ✓ **Informez-nous en cas de modifications (adresse, téléphone, santé, ...)**

### ANNULATIONS et REMBOURSEMENTS

Extrait du Recueil des Tarifs des Services Publics de la Ville de Toulouse  
(Conseil Municipal du 14 juin 2019)

- ✓ Seules les demandes d'annulation et de remboursement pour raison de santé ou familiale (décès) seront étudiées.  
Elles doivent être signifiées **par écrit 14 jours calendaires maximum suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence** (ou la date du décès), *cachet de la poste ou date de dépôt au service faisant foi, soit à la Maison municipale des familles, soit par courrier, soit par mail.*
- ✓ Le remboursement ne sera effectif qu'à compter du 4<sup>ème</sup> jour d'absence en cas de maladie et sans délai de carence en cas d'hospitalisation.
- ✓ *Les demandes d'annulation et de remboursements sont téléchargeables sur le site « [www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr) » et à adresser pour les :*

Accueils de Loisirs maternels	
Par courrier	Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
Par mail	<b>annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr</b>
Sur le lieu d'inscription	<b>Maison municipale des familles</b> Ouvert de 9h/12h30 - 13h30/17h - Fermé le Jeudi

**Pour tout autre motif**, veuillez contacter le lieu d'inscription au 05 36 25 25 25 (fermé le jeudi)  
ou par mail : **Accueil.Enfance@mairie-toulouse.fr**